# Revue du Vieux Genève

1976

G 15

VIe année - No 6

# Revue du Vieux Genève

## 1976

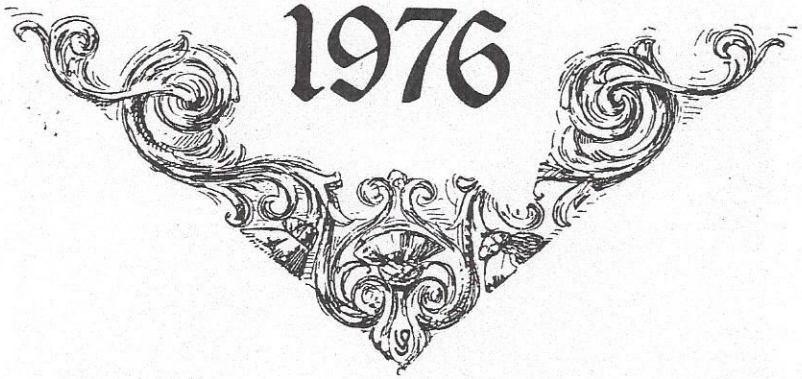

Successeur de l'Almanach du Vieux Genève
fondé par Willy Aeschlimann

Rédacteur : Eugène-Louis DUMONT
Boulevard de la Tour 4
GENÈVE

Editeur : Paul LOOSLI
Rue Philippe-Plantamour 1-3
GENÈVE

# Quelle heure est-il?

par Walter Zurbuchen

*L'horoscope est réalisé en fonction du lieu et de l'heure exacte de la naissance. Ce renseignement est capital. Une différence d'un quart d'heure (parfois même de quatre minutes) peut modifier sensiblement l'aspect du ciel et, du même coup, les conclusions de l'analyse...*

AINSI S'EXPRIMAIT, dans un périodique suisse paru en décembre 1974, l'auteur d'un article sur l'astrologie. Si nous le citons, ce n'est pas, qu'on le comprenne bien, avec l'intention de prendre ici position pour ou contre cet art (ou cette science), mais pour aborder un problème technique qui peut intéresser même ceux, les plus nombreux sans doute, qui ne seraient pas adeptes de cette discipline.

Deux ou trois fois, en moyenne, chaque année, des particuliers s'adressent aux archivistes genevois afin de connaître non seulement la date exacte, mais même l'heure de la naissance de tel ou tel personnage devenu célèbre; ils ne cachent nullement l'usage qu'ils se proposent de faire de l'indication ainsi recueillie. Mais, ce qui ne laisse pas d'inspirer quelque étonnement, pas un seul de ces correspondants, jusqu'ici, n'a demandé à quoi correspondait l'heure énoncée, alors que l'on espère, la citation ci-dessus le prouve, une précision de l'ordre de la minute.

Peut-être faut-il chercher la cause de cette incuriosité apparente dans le fait que les ouvrages composés à l'usage des astrologues sont censés répondre à cette question. Un manuel que nous avons sous les yeux note d'abord qu'il convient de convertir l'heure de naissance selon le temps local en heure astronomique, mais se débarrasse ensuite du problème suisse en une phrase laconique : « Pour la Suisse, l'heure en vigueur avant le 1er juin 1894 était l'heure locale de Berne... ».

C'est là une vue sommaire, et comme telle, quelque peu inexacte. Nous espérons intéresser nos lecteurs, astrologues ou non, en leur exposant les nombreuses vicissitudes de l'heure à Genève : les détails en sont si peu connus que cette mise au point nous a paru se justifier [1].

Aussi longtemps que l'on n'a disposé, pour mesurer le temps et contrôler l'exactitude des instruments, que du passage du soleil au méridien, alors plus régulier que les indications procurées par les moyens mécaniques, on s'est contenté des cadrans solaires; le passage du soleil au méridien, notamment, donnait le midi vrai, et l'ombre du style pouvait même, avec plus ou moins de précision, indiquer les autres heures diurnes. A Genève, des cadrans solaires avaient été établis en plusieurs endroits de la vlle, et ce sont eux qui donnaient l'heure directrice, sur laquelle se réglaient les marguilliers chargés de sonner le réveil, la retraite (les heures d'ouverture et de fermeture des portes variaient selon les saisons, et faisaient l'objet périodiquement de décrets du Conseil), ou les heures de culte.

Cependant, l'obligation, pour un sonneur, de recevoir l'heure exacte d'un cadran solaire, qui pouvait être plus ou moins proche, plus ou moins bien placé, risquait d'entraîner un retard dans la transmission, voire des erreurs. Aussi le comte d'Angiviller, contrôleur des bâtiments du roi de France, émit-il en 1777 à Paris l'idée de faire donner ce signal acoustique par le soleil lui-même, mettant le feu à midi à un petit canon chargé à poudre. Ce projet devait être mis à exécution un peu plus tard par le duc d'Orléans, qui avait fait disposer un tel appareil dans le jardin du Palais Royal, où il a subsisté jusqu'à notre époque. Ce procédé semble avoir connu une faveur universelle, puisqu'il a été appliqué en des points très éloignés sur notre globe. Nous avons trouvé un de ces canons dans la cour d'un palais à Cartagène en Colombie. A Kaboul,

aujourd'hui encore, dans le parler local on ne dit pas « midi », mais « l'heure du canon ».

Buffon, de son côté, avait adopté un autre procédé, moins martial, mais plus mélodieux : en un lieu éminent du Jardin des Plantes, il avait fait dresser une sphère armillaire au centre de laquelle était suspendue, par un fil de crin, une boule de métal au-dessus d'un gong chinois; lorsque le soleil, dont les rayons étaient concentrés par une forte loupe, venait à brûler le fil à l'heure de midi, la boule tombait à grand bruit.

Mais le midi vrai des engins solaires ne pouvait longtemps contenter les spécialistes : la science avait, en effet, démontré assez vite que la marche apparente du soleil n'était pas régulière. La terre ne se déplaçant pas à une vitesse uniforme sur son orbite elliptique, les intervalles de temps qui séparent deux midis vrais ne sont pas constamment égaux entre eux pendant le cours de l'année : le soleil emploie tantôt plus de 24 heures, tantôt moins, pour repasser au même méridien. Quand bien même la plus grande différence entre la durée d'un jour solaire et celle d'un jour moyen ne dépasse pas une demi-minute, les différences s'accumulent de jour en jour quand elles vont dans le même sens, et finissent par représenter un écart très sensible : selon les saisons, le midi vrai peut se trouver en retard de près d'un quart d'heure (vers le 11 février) ou au contraire en avance de seize minutes (vers le 2 novembre) sur le midi moyen.

Chose étrange, l'idée d'un temps moyen fut très longue à s'implanter dans le public, même lorsque la marche des montres fut devenue plus régulière. Depuis longtemps déjà, dire à quelqu'un : « votre montre marche comme le soleil », n'était plus un compliment, mais le public persistait à ne pas vouloir d'autre référence, et les possesseurs des meilleures montres, à la fin du XVIII[e] siècle, continuaient de s'astreindre à les régler chaque jour d'après le soleil; seuls les horlogers et les astronomes éprouvaient le besoin d'un étalon immuable soustrait à des variations quotidiennes.

C'est naturellement dans les villes à vocation scientifique et industrie horlogère que l'on désira se procurer un instrument donnant le midi moyen précis, plutôt que d'avoir à effectuer chaque jour un réglage selon les tables d'équation de temps [2]. On imagina donc de construire un appareil tel que le soleil lui-même indiquât chaque jour non plus le midi vrai, mais le midi moyen. Le dispositif le plus fréquemment adopté consiste en un disque de métal placé au-devant d'un mur vertical, et percé en son centre d'un trou circulaire donnant passage aux rayons solaires qui font sur le mur une tache lumineuse au milieu d'une ombre dense. Le point du midi moyen se trouvant tantôt à droite, tantôt à gauche de la ligne du méridien, et la hauteur du soleil au-dessus de l'horizon à midi variant avec les saisons, la suite des points correspondant aux 365 midis moyens dessine un grand huit, que l'on marque avec la plus grande précision.

Le 13 mars 1778, la Chambre des Comptes de Genève [3] apprit que sur l'initiative de la Société

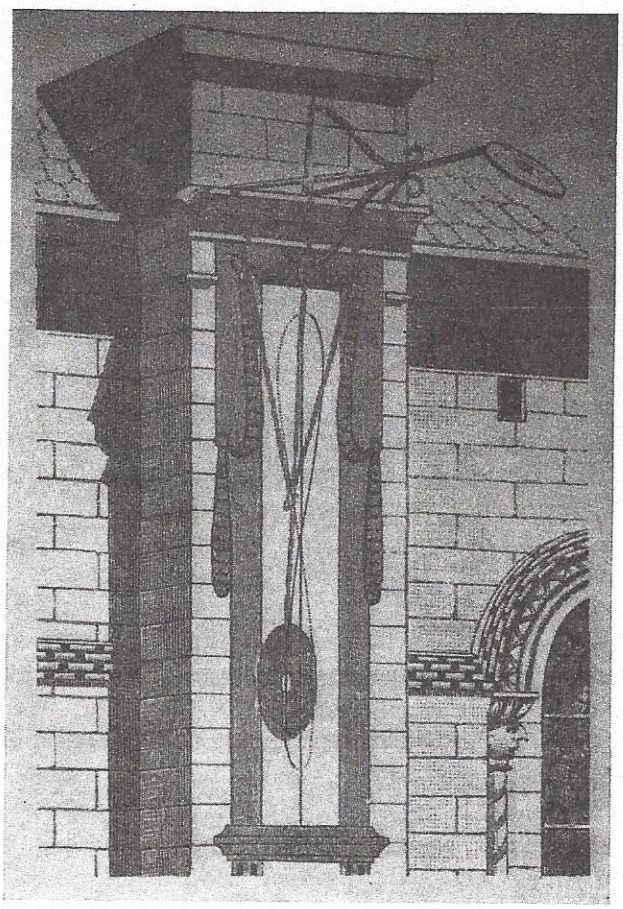

*Méridienne de temps vrai et de temps moyen, établie par J.-A. Mallet en 1778 sur un contrefort du temple de Saint-Pierre, d'où elle a été transférée, à la fin XIXe siècle, à la tour de l'Ile.*

*(E. Rambal, « Nos Anciens et leurs œuvres », T. V, 1905, p. 132)*

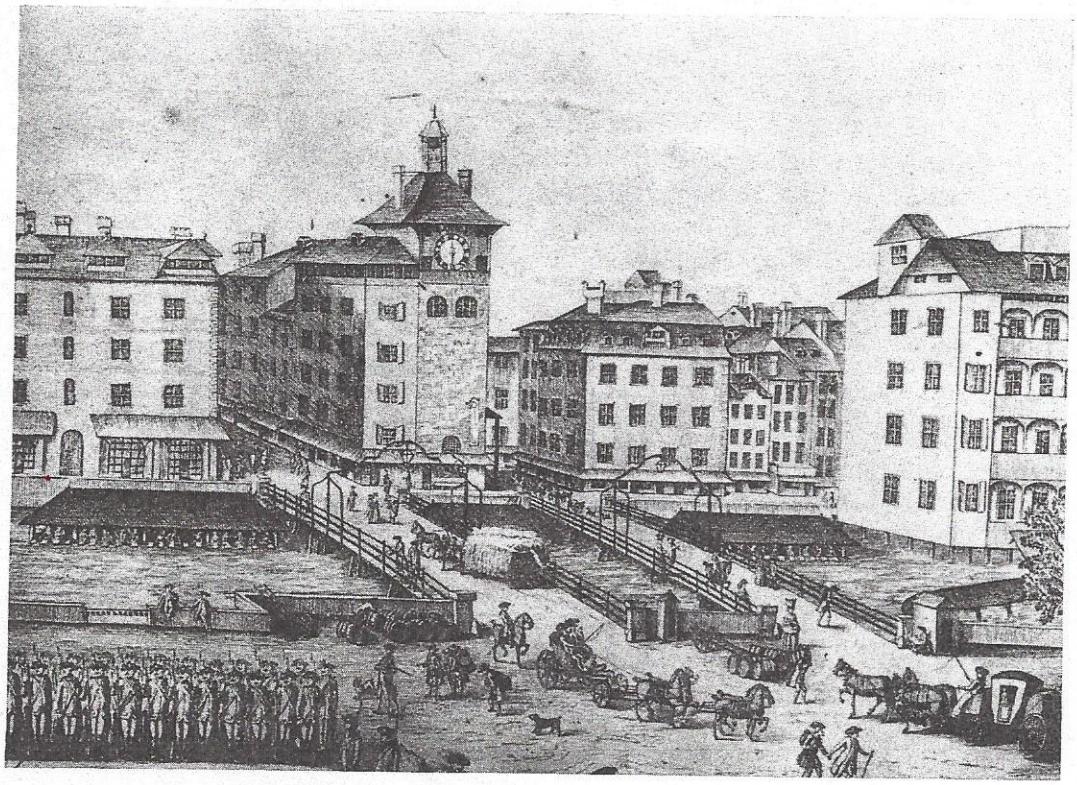

*La tour de l'Ile avec sa méridienne en 1783 (Gravure Geissler, B.P.U.)*

des Arts, Jaques-André Mallet, professeur d'astronomie, et Jaques Paul, mécanicien, inventeur, et directeur de la machine hydraulique, s'étaient chargés de tracer de telles courbes de temps moyen sur les deux méridiennes de temps vrai alors existantes, l'une sur l'un des contreforts de la face latérale du temple de Saint-Pierre, l'autre à la Tour de l'Ile. La première de ces courbes (on ne sait rien d'aussi précis à propos de la seconde) ne fut pas seulement gravée, mais matérialisée par une bande de fer, à section carrée, de 13,5 mm. de côté, incrustée dans le mur. L'ancienne méridienne de temps vrai, qui datait de 1760, fut rectifiée à cette occasion. Consistant en un trait droit vertical, qui représentait le méridien géodésique, elle coupait en quatre points la méridienne de temps moyen; ces quatre points d'intersection correspondaient aux quatre seuls jours où le midi moyen coïncide avec le midi vrai (15 avril, 14 juin, 1er septembre et 24 décembre, à peu de chose près). La courbe avait été en outre partagée en deux parties dont l'une était dorée; celle-ci servait du 21 décembre au 21 juin; l'autre, restée noire, du 21 juin au 21 décembre. Cet instrument a subsisté jusqu'à la fin du siècle dernier, et c'est ce qui permet d'en donner une description précise [4].

Quant à l'autre, la méridienne de temps moyen qui aurait été placée à la Tour de l'Ile, elle pose un problème que nous n'avons pu résoudre : diverses gravures, dont deux de Geissler, l'une de 1783, l'autre de 1803, ainsi qu'une d'Escuyer datée de 1822, montrent très clairement une méridienne de temps vrai, mais l'examen le plus attentif, loupe en main, n'y décèle aucune trace d'une boucle en forme de huit. Pourtant, le registre de la Chambe des Comptes dit expressément que le travail prévu a été fait aux deux méridiennes. Cette contradiction entre deux sortes de documents d'égale crédibilité ne s'explique pas.

Pour que la méridienne de temps moyen pût être utile aux horlogers de la ville, en leur permettant de contrôler, sans se déplacer, la marche de leurs montres, le marguillier de Saint-Pierre se vit chargé, dès le 19 juillet 1779,[5] de frapper un coup, à l'instant précis du midi moyen, sur la grosse cloche, c'est-à-dire la « Clémence » (dont le vrai nom, d'ailleurs, serait la « Clémentine »,

comme chacun ne le sait pas). Pour cela, un système de renvois avait été établi de la méridienne au clocher du nord. Selon les observations faites par Mallet, aussi longtemps que ce système fut en usage, l'écart n'a jamais dépassé quatre secondes.

Mais la « Fabrique » (l'ensemble des maîtres et ouvriers horlogers, orfèvres, etc., de Genève) peuplait surtout le quartier de Saint-Gervais, le moins proche du clocher de Saint-Pierre. Il était difficile, à ces habitants de la rive droite, et même, certains jours de grand vent ou de bise, tout à fait impossible, d'entendre le coup de midi. Aussi le registre de la Chambre des Comptes de 1780 déjà rapporte-t-il que :

« ... plusieurs horlogers de Saint-Gervais prient les Seigneurs de la Chambre de charger le Sr Bourgeois, marguillier de la Tour de l'Ile, de frapper un coup de cloche au moment où il entendra celui de la grosse cloche de Saint-Pierre qui marque le tems qu'il est midi sur la ligne courbe de la méridienne qui indique le tems moyen. Sur quoi il a été résolu de demander au dit Sr Bourgeois s'il entend toujours ce coup de la grosse cloche de Saint-Pierre quelque vent qu'il fasse, et ce qu'il demanderait pour frapper ce coup sur sa cloche ».[6]

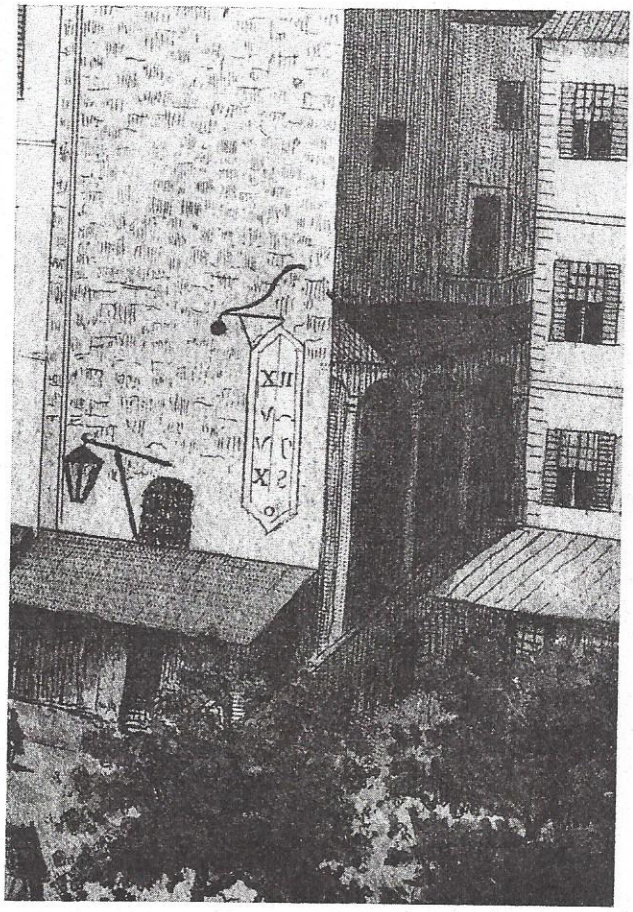

*Méridienne de la tour de l'Ile en 1803*
*(Gravure Geissler, B.P.U.)*

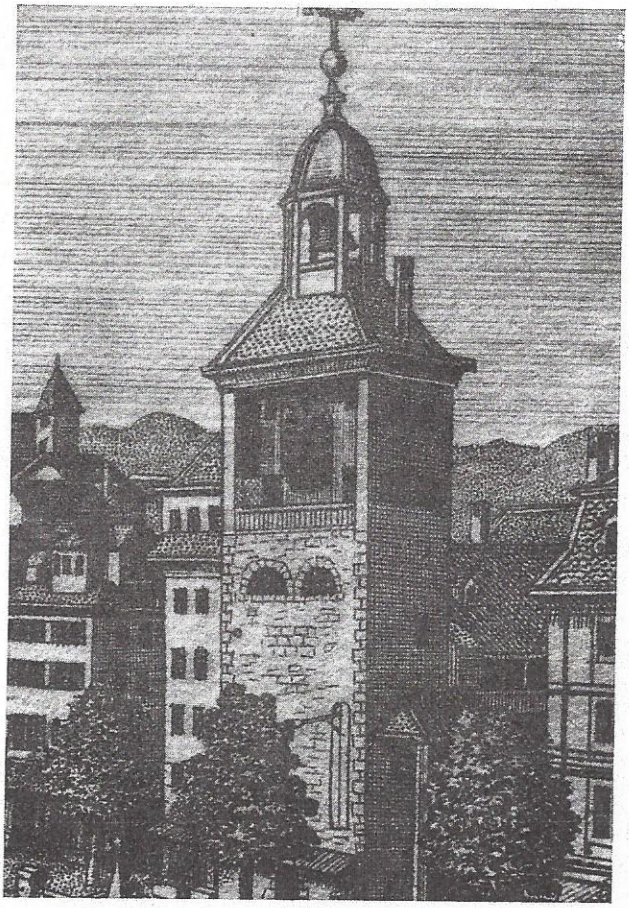

*Méridienne de la tour de l'Ile en 1822*
*(Gravure Escuyer, B.P.U.)*

L'idée était donc de disposer un relais entre Saint-Pierre et Saint-Gervais, à l'aide de la cloche de la tour plantée au milieu du fleuve qui séparait ces deux parties de la ville. Mais s'il fallait déjà près de trois secondes au coup de cloche de Saint-Pierre pour être perçu à Saint-Gervais (la distance qui les sépare est de quelque neuf cents mètres), intercaler un agent intermédiaire humain, dont l'« équation personnelle » pouvait être variable, allongeait encore nécessairement ce temps, et rendait le signal horaire encore plus incertain.

Quoi qu'il en soit, le projet semble n'avoir pas été retenu. En revanche, en octobre 1783, le même registre signale que « ... le Sr Theollet a achevé le méridien qu'on lui a permis d'établir

au Temple de Saint-Gervais, qu'il est bien fait et que cet homme qui est peu moïenné a dépensé plus qu'il ne pensait vu les contrariétés du tems qui a été si pluvieux. »

S'agissait-il d'une méridienne de temps moyen ? On serait tenté de le penser, mais ce n'est pas sûr, puisqu'il y a doute même quant à la méridienne de la Tour de l'Ile pourtant plus formellement attestée.

L'instrument qu'avait dessiné Mallet fut jugé si représentatif de la ville et de sa principale industrie que, lorsque l'artiste Saint-Ours fut chargé en 1794 de dessiner la nouvelle pièce de douze florins, dite la Genevoise, il y fit figurer, entre autres emblèmes, une telle méridienne combinant temps vrai et temps moyen.

En 1784, l'on avait signifié aux marguilliers de la ville réunis à cet effet qu'ils eussent à se conformer exactement, pour régler leurs horloges, à l'heure de Saint-Pierre. Cette décision pourrait être considérée comme instituant une heure légale, à supposer qu'on en pût, à l'époque, concevoir l'idée : l'heure, comme le jour, était un fait, et l'on n'imaginait pas qu'il fallût la constater et la définir par une loi. La seule question était : temps vrai ou temps moyen ? Mais toujours temps du lieu considéré.

*Pièce de douze florins, dite « la Genevoise » dessinée par Saint-Ours en 1794*
*On distingue, ornant la stèle sur laquelle s'appuie la figure allégorique, une méridienne schématisée*

*(E. Demole, « Histoire monétaire de Genève de 1792 à 1848 », p. 95 et PL. XI nº 98)*

Le premier essai de temps moyen à l'usage des spécialistes, et dont nous avons parlé plus haut, fut abandonné après peu d'années déjà, sans que nous puissions établir avec certitude si c'était à cause des craintes que l'on éprouvait pour la « Clémence » (on prétendait que frapper un coup à l'extérieur de la robe risquait d'abîmer cette cloche vénérable, qui, depuis 1407, avait annoncé tous les grands événements de l'histoire genevoise), ou si c'était pour tenir compte des plaintes de citoyens obstinément attachés à leurs anciennes habitudes. Une controverse qui se poursuivit dans le « Journal de Genève » de 1787 à 1790 montre que tous les esprits n'étaient pas encore gagnés à cette idée révolutionnaire qui consistait à abandonner l'heure, essentiellement variable, donnée par le soleil, pour une heure stable, mais théorique.

En 1820, cependant, des horlogers revinrent à la charge :

« Il est peu d'étrangers, dit l'un, qui, passant par Genève, la quitte (sic) sans emporter une montre de notre fabrique et qui ne se plaise à la porter quelque tems pendant son séjour en cette ville, comme pour s'assurer que sa forme agréable, comparée à celle des montres étrangères, ne nuit pas à sa bonté. Mais dans cette épreuve, il rencontre plusieurs mécomptes qui le font douter quelque tems si sa confiance n'a pas été trompée. Il voit en effet que la pièce qu'on lui a vendue n'est presque jamais d'accord avec les horloges de la ville; il faut que chaque jour, suivant la saison, il l'avance ou la retarde; et s'il ne veut pas la fatiguer à force de lui faire suivre une division irrégulière, il croit au bout de quelques jours qu'elle va mal parce qu'elle se trouve de plusieurs minutes en avance ou en retard. Pour le rassurer sur la bonté de l'ouvrage vendu, il faut alors lui montrer l'heure avec un régulateur, et, au moyen d'une table d'équation, lui persuader que nos horloges vont mal. Mais souvent il est des personnes qui ne veulent pas se soumettre à calculer ces différences et qui exigent que leurs montres marchent d'accord avec les horloges, d'où résultent pour le possesseur et l'horloger une source continuelle d'embarras et de difficultés et pour la montre une cause notable de dérangements et d'irrégularités... ».[7]

La Société des Arts, saisie du problème, conclut à l'opportunité d'un temps moyen officiel, et son rapport, recopié par le futur général Dufour,

alors secrétaire de la Société, et qui avait pris aux délibérations une part importante, fut jugé convaincant par le Conseil d'Etat, qui prit un arrêté conforme le 9 mars 1821[8]. La Feuille d'Avis du 11 avril suivant fit donc savoir au public que dès le 15 du même mois, les horloges de la ville seraient uniformément réglées sur le temps moyen. On avait choisi cette date parce que ce jour-là, le midi vrai et le midi moyen coïncidaient exactement, et qu'il n'y avait donc aucune correction à faire aux montres qui marchaient juste.

Dès le 15 avril 1821, donc, et pour la première fois,[9] le temps officiellement observé à Genève a été le temps *moyen* du lieu, lequel peut s'écarter jusqu'à 15 ou 16 minutes du temps vrai calculé selon le soleil. A noter qu'en Angleterre, le temps moyen était seul appliqué depuis le milieu du XVIII[e] siècle déjà, tandis qu'en France, le temps vrai sera abandonné en 1828.

Cette situation dura quelques dizaines d'années, jusqu'à ce que le progrès des communications vînt le remettre en question, et y apporter une nouvelle perturbation. L'introduction de la navigation à vapeur sur le Léman en 1823 aurait pu déjà être cause de trouble, puisqu'elle imposait l'adoption d'horaires valables sur toute la longueur du lac. Mais la différence de quelques minutes (moins de trois, de Montreux à Genève), fut encore peu ressentie. Tout au plus peut-on se demander si les touristes attardés que nous montre Toepffer, restant avec une jambe en l'air sur le débarcadère tandis que le bateau part sans eux, n'auraient pas été victimes d'une différence d'heure. Mais la concurrence qu'au début se livraient des compagnies farouchement rivales, luttant de vitesse pour se « souffler » les passagers, a dû contribuer bien davantage à rendre fantaisistes les horaires !

Le moyen le plus rapide dont on disposât autrefois en Suisse pour transmettre un message (et encore ne pouvait-il être que du contenu le plus sommaire) avait consisté en relais de signaux à feu. Une estimation optimiste évaluait à 150 minutes le temps nécessaire pour transmettre de Berne à Genève un signal d'alarme. L'infrastructure nécessaire subsista jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle. (Un réseau de vigies fut de nouveau installé dans les cantons du Sonderbund en 1847, et mis en action concurremment avec un système de signaux mécaniques, qui ne procura que des mécomptes.) Le seul autre moyen consistait à faire porter des messages écrits par des coureurs à cheval.

L'on avait bien étudié en Suisse, dès 1799, la possibilité d'introduire le télégraphe optique, selon le système le plus pratique, celui de Chappe. Mais on y renonça aussitôt, la configuration accidentée du pays et la fréquence des nébulosités condamnant d'avance ce procédé. (Même le réseau français, pourtant installé dans les plaines, n'a jamais pu fonctionner plus de six heures par jour, en moyenne, dans la belle saison, et plus de trois heures en hiver.)

Tout changea avec l'invention et l'introduction du télégraphe électrique. L'appareil construit en 1774 par le Genevois Lesage était resté, comme d'autres, sans application pratique. Les premiers télégraphes électromagnétiques, celui d'Ampère en 1820, celui de Gauss et Weber vers 1832, n'eurent pas plus de succès. Mais en 1837, Morse fit breveter son appareil télégraphique, pour lequel il inventa en outre, en 1840, un alphabet indispensable. Le premier message fut transmis le 27 mai 1844, sur sol américain, et dès lors, ce système se répandit en Europe, et d'abord en Allemagne en 1849. La Suisse ne tarda pas à suivre cet exemple; les premières études eurent lieu dès le début de 1850, et la loi créant le télégraphe en Suisse fut votée par les Chambres le 23 décembre 1851. Les lignes furent rapidement construites, de sorte que Genève se trouva reliée à Coire par Berne, Zurich et Rorschach le 1[er] octobre 1852 déjà. On s'aperçut aussitôt que, pour fonctionner avec sécurité et sans confusion ni malentendu, ce réseau devait avoir une heure uniforme. Dès le 1[er] juillet 1853, l'heure du méridien de Berne fut introduite dans tous les bureaux suisses du télégraphe, et étendue quelques jours plus tard à tous les bureaux de poste, puis à toutes les entreprises de transport concessionnées : bateaux à vapeur, et surtout chemins de fer.

Le 16 mars 1858 fut inaugurée la ligne Genève-Lyon, exploitée par la compagnie française Paris-Lyon-Méditerranée, qui avait construit et équipé non seulement les voies, mais encore la gare de Cornavin et les autres stations de cette ligne. Le 16 juin suivant s'ouvrit la ligne Genève-Versoix (cette dernière localité était reliée déjà depuis le 21 avril à Lausanne), ligne également

construite, et de même exploitée, pendant quelques années, par la Compagnie P.-L.-M.

Dès lors, l'on devait, à Genève, observer trois heures différentes :

1. L'heure de Genève, temps moyen, pour tous les usages locaux. Un réseau d'horloges électriques ayant été créé, celles-ci reçurent dès lors leur heure de l'observatoire de Genève; les autres horloges étaient réglées manuellement.
2. L'heure de Berne (communiquée chaque mercredi à 13 heures à l'administraton fédérale par l'observatoire de Neuchâtel) pour les communications télégraphiques et postales, et pour les relations ferroviaires autres que celle « du P.-L.-M. », comme on disait. Elle avançait de cinq minutes et six secondes sur la précédente.
3. L'heure de Paris, qui faisait règle pour tout le réseau P.-L.-M., bien que la France n'eût pas encore adopté pour elle-même une heure unique. Elle retardait de quinze minutes et seize secondes sur celle de Genève. De Genève à La Plaine, cette heure commandait l'activité de toutes les stations de chemin de fer, mais en outre, selon une politique éprouvée de la Compagnie P.-L.M., qui entendait se prémunir contre toutes les récriminations des voyageurs, les horloges extérieures étaient avancées de cinq minutes par rapport à l'heure de Paris !

Situation compliquée s'il en fut, et qui obligeait les habitants de Genève à jongler sans cesse avec les trois heures différentes, selon ce qu'ils se proposaient de faire. Aussi ne tarda-t-on pas à voir apparaître, en plusieurs points de la ville, des horloges à trois cadrans, proposant simultanément les trois heures différentes en question. Il y en avait une, notamment, à la place du Bourg-de-Four, et une autre à la Tour de l'Ile, et ces horloges se maintinrent une vingtaine d'années.

Elles disparurent ensuite l'une après l'autre, avant même que l'on fût parvenu à une certaine unité. Ainsi, c'est en 1879 déjà que l'on décida de ne conserver, à l'horloge du Bourg-de-Four, que l'heure locale, en supprimant les cadrans qui

*La tour de l'Ile et ses trois horloges, vers 1870 (M.A.H., coll. « Vieux Genève »)*

indiquaient les deux autres heures. Et voilà pourquoi cette horloge présente, aujourd'hui encore, de part et d'autre du cadran central, deux disques aveugles (autrefois cachés par des éléments décoratifs en métal moulé) toujours discernables, bien que recouverts de la même peinture que le reste du bâti; depuis près d'un siècle déjà, ils intriguent le passant qui vient à s'interroger sur cette particularité, sans pouvoir se l'expliquer.

C'est, de même, à cause de l'essor des télécommunications à l'échelle des nations et des continents que l'on se préoccupa d'un système horaire international. Il ne pouvait être question, naturellement, d'adopter pour les usages civils une heure unique calquée sur celle des astronomes, et qui aurait conduit les habitants de Chicago à noter midi à six heures du matin selon le temps local. C'est aux Etats-Unis, précisément, que naquit l'idée et fut appliqué d'abord le système des fuseaux horaires, divisant le globe terrestre en vingt-quatre fuseaux de quinze degrés de longitude chacun. Cette solution, si elle ne créait pas une heure universelle, impossible, créait au moins la minute universelle, les temps ne différant d'un fuseau à l'autre que d'une heure pleine. Recommandé par la conférence internationale réunie à Washington en 1884, ce système ne fut cependant pas adopté aussitôt. Il venait un peu trop tôt, la plupart des Etats n'ayant même pas encore unifié l'heure à l'intérieur de leurs propres frontières. C'est donc par là qu'il fallait commencer.

En ce qui concerne du moins la Suisse, aucune loi n'a jamais été votée pour doter le pays entier d'une heure uniforme : c'est par la seule voie administrative que les mesures à cet effet ont été édictées. Les cantons, l'un après l'autre, adoptèrent pour leur compte l'heure des chemins de fer, c'est-à-dire celle de Berne. A Genève, cela fut l'effet d'une initiative non pas même des autorités cantonales, mais de celles de la ville : le 25 août 1886, le Conseil administratif écrivit au Conseil d'Etat [10] que, dans sa séance de la veille, il avait décidé de mettre les horloges publiques de la ville de Genève à l'heure des chemins de fer suisses dès le 1er septembre suivant; il croyait cependant, vu la portée générale de cette mesure, qu'il convenait de ne la mettre en vigueur qu'avec l'approbation de l'autorité cantonale. La proximité de la date choisie prit de court le

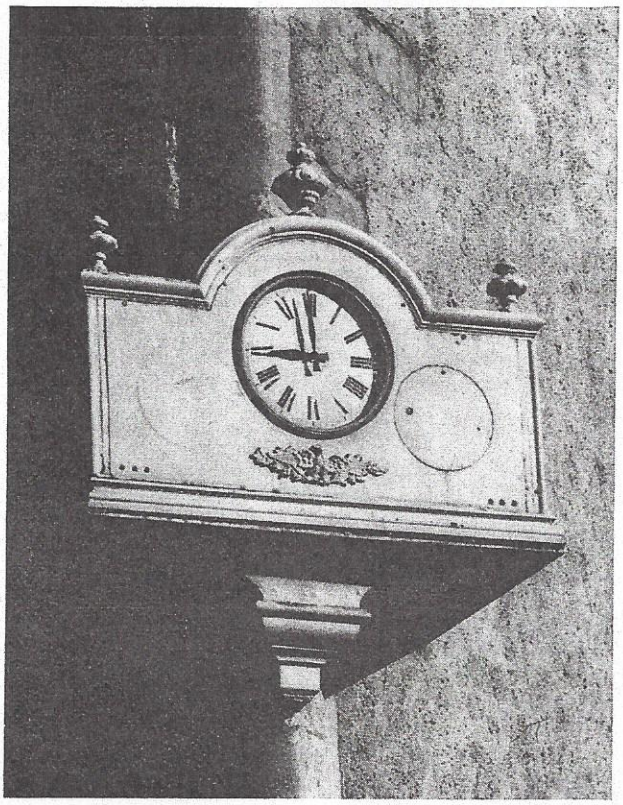

*Etat actuel de l'horloge du Bourg-de-Four. On y distingue la trace des deux cadrans latéraux supprimés en 1879*

Conseil d'Etat, qui, après avoir chargé Messieurs Carteret et Dunant d'étudier dans le plus bref délai ce problème, ne put en discuter que dans sa séance extraordinaire du 1er septembre à 11 h. 30 [11]. Il conclut d'ailleurs à l'opportunité de la mesure et chargea le Département de l'intérieur de faire le nécessaire pour que les horloges des communes fussent également mises à l'heure de Berne, ce qui s'exécuta au cours des jours suivants, mais à des dates forcément variées. Pendant quelques jours, l'heure ne fut donc pas uniforme dans tout le canton !

La rectification ne portait que sur un peu plus de cinq minutes, et l'innovation fut donc accueillie sans grande émotion.

Croire qu'une telle atteinte aux habitudes passât inaperçue serait cependant un peu candide. L'occasion, pour les mécontents, de se manifester se présenta à la fin de la même année. Pour la première fois dans notre histoire, le passage d'une année à l'autre fut salué par la « Clémence » mise en branle le 31 décembre à minuit. Ce qui fut beaucoup remarqué, c'est que

l'on avait choisi pour cela l'ancienne heure de Genève, et non l'heure de Berne. La sonnerie se fit entendre alors que les horloges publiques marquaient déjà plus de cinq minutes après l'heure zéro du 1er janvier 1887. Il se trouva un lecteur pour écrire au « Journal de Genève » :

« La sonnerie solennelle et émouvante dont il s'agit n'a judicieusement commencé qu'à minuit *heure de Genève*, et les vieux cœurs genevois en ont été touchés et réjouis... Ils avaient compris, en effet, que si une heure peut être choisie arbitrairement pour régir les départs des trains, des bateaux ou des omnibus, il n'en est point ainsi pour les phénomènes célestes, et que le passage d'une année à l'autre est en rapport intime avec le méridien du lieu : à Genève, par conséquent, avec le temps moyen de Genève et nullement avec l'heure de Berne... »

C'était là une opinion sans doute respectable et même assez touchante. L'on aurait pu objecter, toutefois, que ce temps moyen était lui-même une fiction, une mesure théorique, et que le véritable phénomène céleste du méridien de Genève, la véritable heure de minuit, à égale distance des deux midis selon le méridien de la cathédrale, était le minuit vrai, qui n'était pas celui du temps moyen; cette même nuit, l'écart se trouvait être d'environ quatre minutes, selon les tables d'équation du temps.

C'était oublier aussi que le 1er janvier n'est, lui aussi, qu'une convention, et que, depuis 1701, ce n'était plus celui des anciens Genevois, puisque cette année-là avait commencé... le 12 janvier ! C'est un bien autre saut que l'on avait alors imposé à nos devanciers. (Sans compter que l'année chrétienne n'a pas toujours commencé le 1er janvier, et que l'ère chrétienne elle-même est probablement fausse de plusieurs années.)

La plupart des Etats d'Europe commencèrent donc par unifier l'heure à l'intérieur de leurs frontières : la France entière s'aligna sur l'heure de Paris en 1891. Cela pouvait présenter des inconvénients pour les zones frontalières, dans lesquelles n'existait plus comme autrefois une heure locale semblable de part et d'autre de la délimitation. Si Genève n'avait qu'un seul voisin étranger, puisque son territoire était entouré presque entièrement de celui de la France, et par conséquent une seule autre heure que la sienne à proximité immédiate, l'inconvénient était plus sensible à l'autre bout de la Suisse, et le touriste qui excursionnait avant 1892 sur le Bodan, partant avec l'heure suisse, rencontrait successivement à Constance l'heure de Karlsruhe, à Friedrichshafen celle de Stuttgart, à Lindau celle de Munich, à Bregenz celle de Prague !

Il était donc évident que le seul moyen d'échapper à ce désordre était d'adopter le système des fuseaux horaires, le premier étant celui du méridien de Greenwich. La plus grande partie de la Suisse se trouve dans la partie la plus occidentale du fuseau de l'Europe centrale, centré sur le méridien de Stargard en Poméranie (aujourd'hui en Pologne), et adopté pour l'Autriche et l'Allemagne voisines. Quant à la partie de la Suisse qui se trouve à l'ouest d'une ligne jalonnée approximativement par Soleure, Thoune et Sierre, elle fait partie en réalité du fuseau de Greenwich. Aussi l'intention manifestée par le Conseil fédéral, en 1892, de se rallier à ce système en imposant à la Suisse tout entière une heure identique à celle de l'Allemagne, suscita-t-elle une polémique rendue plus passionnée en Suisse romande par l'idée choquante d'un « méridien poméranien ». Il fallait, disaient les adversaires, conserver la seule heure de Berne, à défaut de meilleure solution. Il était d'autant plus facile de critiquer ce projet que la France voisine, pour son compte, ne manifestait alors aucune intention de se rallier à l'heure de Greenwich en abandonnant celle de Paris. Pourtant, les avantages à attendre de ce système furent jugés prédominants, et le 11 mai 1894, le Conseil fédéral arrêta d'adopter l'heure de l'Europe centrale dès le 1er juin suivant. Chose extraordinaire, le Conseil d'Etat de Genève avait pris déjà le 27 février 1894 [12] une décision semblable, qu'il se borna à confirmer le 25 mai. Il fallut donc avancer encore toutes les horloges de trente minutes, pour passer de l'heure de Berne à celle de l'Europe centrale.

Ce ne fut pas une petite affaire. M. Paris, horloger de la ville, et ses cinq collaborateurs se mirent au travail dès le 31 mai à cinq heures de l'après-midi. Comme c'était un jeudi, ils commencèrent par les salles d'école, qui étaient vides. Ils s'attaquèrent ensuite aux vingt-deux horloges publiques, réglant d'abord le carillon de Saint-Pierre qui, à 23 h. 30, fut avancé à minuit. Après quoi, ils s'occupèrent des cent dix horloges particulières. Vers 3 heures du matin, tout était terminé.

Pour les horloges électriques, au nombre de cent sept, dont trente-trois publiques (des particuliers, par abonnement, disposaient des septante-quatre autres), ce fut plus facile : de la station centrale, située au rez-de-chaussée de l'Hôtel municipal, MM. Favre et Chalut, chargés de ce service, lancèrent dès minuit une série d'impulsions supplémentaires, ce qui leur prit quatre minutes et quelques secondes. A minuit et 35 minutes, « heure centrale » comme on disait, toutes les horloges électriques marquaient la nouvelle heure. Mais il est certain que les horloges, pendules et montres de poche de la population n'ont pas toutes été avancées d'une demi-heure au milieu de la nuit. Qui oserait dire, dans ces conditions, à quelle heure exactement sont nés les enfants qui vinrent au monde à cette date-là ?

Le nouvel horaire semble avoir été appliqué sans trop de difficulté. C'est surtout à la campagne que l'on en ressentit les effets, car, à cause de la chaleur du milieu de la journée, et des heures du lever ou du coucher du soleil, une demi-heure d'écart avait son importance.

A cette époque, la réfection de la cathédrale entraîna la modification des contreforts. L'on n'y replaça pas la méridienne qui y avait subsisté jusque là, depuis 1778. En revanche, la Tour de l'Ile, menacée de destruction, et sauvée de justesse grâce à un vote populaire qui eut lieu le 19 décembre 1897, fut restaurée, rehaussée, et l'on profita de ces travaux pour y installer de nouveau une méridienne, au même emplacement que montrent les anciennes gravures. Toutefois, cet appareil [13] ne fut pas identique au précédent : puisque la Suisse venait d'adopter l'heure de l'Europe centrale, c'est le midi moyen nouveau que montre la courbe, en avance de trente-cinq minutes sur l'heure locale. Le trait droit représentant le méridien et donnant le midi vrai ne pouvait pas être rétabli, parce qu'il serait tombé en dehors de la courbe en forme de huit, et n'aurait plus eu avec elle aucun point commun. Cette méridienne, qui existe encore, et dont beaucoup de Genevois ignorent d'ailleurs la signification exacte, présente cette particularité d'être le seul instrument solaire de Genève donnant l'heure de l'Europe centrale, la fameuse « heure poméranienne » qui désolait tant certains de nos devanciers. C'est peut-être pour les consoler que l'on a placé au-dessous, en 1909, la statue d'un authentique martyr de l'indépendance genevoise, à l'endroit même où, selon la pittoresque expression d'un magistrat, Berthelier « avait vu tomber sa tête » le 23 août 1519.

Depuis lors, on a eu le temps de s'habituer à la nouvelle heure, et aucun « vieux cœur genevois » ne demande qu'on sonne la « Clémence » le 1er janvier de chaque année à 00 h. 35.

Cela ne signifiait pas pour autant que dès le 1er juin 1894, toutes les horloges de Genève fussent à la même heure : la gare de Cornavin et toutes les stations jusqu'à La Plaine conservaient l'heure de la Compagnie P.-L.-M., c'est-à-dire celle de Paris. La France en 1911 adopta la loi introduisant l'heure du fuseau horaire, et prit le temps de Greenwich (elle n'avait pas voulu le faire avant, à cause de Fachoda), de sorte que tout son réseau ferrovaire retarda ses horloges de neuf minutes et vingt et une secondes dans la nuit du vendredi 10 au samedi 11 mars. Alors

*La méridienne de la tour de l'Ile. Vue prise le samedi 4 octobre 1975, à 12 h. 00'00".*

que, jusqu'à cette date, un écart de près de cinquante et une minutes séparait l'heure suisse de celle affichée de Cornavin à La Plaine, toutes les horloges du canton marquèrent désormais la même minute, mais avec, parfois, un écart d'une heure entière. L'on a profité de cette occasion, semble-t-il, pour supprimer aussi l'avance traditionnelle de cinq minutes pour les horloges extérieures, car elle ne servait plus à rien : le public s'y était si bien habitué qu'il comptait sur ce délai de grâce, et que, par conséquent, beaucoup rataient tout de même leur train.

Le tronçon Genève-La Plaine, ainsi que la gare de Cornavin, furent cédés aux CFF par contrat du 23 mai 1912, qui devait recevoir effet le 31 décembre à midi pour ladite gare, et au début du service du jour, le 1er janvier, pour les autres stations de la ligne. C'est donc à ces moments-là, différents selon les stations, que leurs horloges furent de nouveau avancées d'une heure entière.

Dès cet instant, l'unité horaire était faite dans notre pays, et il n'y aurait plus lieu d'en parler si l'on n'avait pas, à l'instar de ce qui se faisait, de ce qui se fait encore, dans d'autres pays, instauré parfois une heure d'été. A vrai dire, notre pays est l'un de ceux où cela s'impose le moins : sa partie orientale est tout entière à l'ouest du méridien médian du fuseau horaire qui nous concerne, et tout ce qui se trouve au-delà de la ligne Soleure-Thoune-Sierre est de toutes façons déjà dans le fuseau suivant, de sorte que l'heure officielle, en avance de trente-cinq minutes sur le temps vrai, y constitue une sorte de demi-heure d'été permanente. Mais il est vrai que cela n'est encore rien à côté du régime horaire actuel de la France : s'étant vu imposer par les autorités allemandes, pendant l'occupation, l'heure de l'Europe centrale, elle fut obligée en outre de prendre aussi l'heure d'été allemande, de sorte qu'elle vécut plusieurs étés deux heures en avance sur son temps vrai. Il lui fut donc beaucoup plus aisé qu'à d'autres pays d'adopter une heure d'été permanente : depuis 1945, elle s'en tient à l'heure de l'Europe centrale.

En Suisse, au cours de la guerre de 1939 à 1945, l'heure d'été a été introduite à deux reprises : le 5 mai 1941 à 0100, l'heure légale a sauté à 0200, et le 6 octobre 1941 à 0200, elle est revenue à 0100. De même le 4 mai 1942, à 0100, le temps légal est devenu 0200, tandis que le 5 octobre 1942, à 0200, il a été rétabli à 0100. Il s'ensuit que, si une heure a été soustraite à leur vie le 5 mai 1941 et le 4 mai 1942, les Suisses ont vécu deux fois l'heure de 0100 à 0200 le 6 octobre 1941 et le 5 octobre 1942. Il doit être difficile de distinguer entre elles les naissances de la première heure et celles de la deuxième, portant la même indication légale, alors que soixante minutes peuvent les séparer en temps astronomique... et astrologique.

De toute façon, jusqu'au début de ce siècle probablement, les variations d'heure que nous avons longuement exposées, sont en réalité, de ce point de vue astrologique, sans grande portée, car les incertitudes qui résultent des registres mêmes de l'état civil étaient, il y a peu de décennies encore, beaucoup plus considérables, et font apparaître très dérisoires toutes les théories fondées sur une précision de l'ordre de la minute.

Nous avons eu, en effet, la curiosité de relever les heures indiquées dans tous les actes de naissance de la ville de Genève pour une année donnée, et nous avons choisi 1828, parce que c'est celle où naquit Henri Dunant, dont les astrologues demandent fréquemment l'heure de naissance.

Or, sur cinq cent septante naissances enregistrées cette année-là, deux sont indiquées comme ayant eu lieu à vingt minutes avant ou après l'heure, dix-huit actes portent l'indication d'un quart d'heure, cent dix-sept celle de la demi-heure, et quatre cent trente-trois celle d'une heure pleine; dans la majorité des cas, la précision n'est donc approchée qu'à une demi-heure, en plus ou en moins; dans moins d'un quart des cas (dont celui d'Henri Dunant), elle est, au mieux, d'un quart d'heure, et dans moins de dix pour cent, elle est de sept à huit minutes en plus ou en moins !

Un sondage semblable, fait avec les naissances de 1868, montre que la précision ne s'est guère améliorée. Il est vrai qu'une naissance ne se chronomètre pas avec la même exactitude que l'arrivée des concurrents d'un slalom géant. Mais il n'en est pas moins démontré qu'à cette époque, on se préoccupait peu de l'heure exacte des naissances, et que ceux qui croient pouvoir fonder de savants calculs sur l'heure indiquée par les registres de l'état civil s'exposent à de singuliers mécomptes, s'il est vrai, comme les

manuels d'astrologie ne cessent de le dire, que des écarts même de quelques minutes peuvent fausser les conclusions de l'analyse.

Il faut en prendre son parti : l'exactitude dans l'enregistrement des naissances comme dans celui des décès, ne date que d'hier. Si, aujourd'hui, l'ordonnance sur l'état civil prescrit d'indiquer non seulement l'heure, mais la minute des naissances et des décès, cette disposition ne paraît guère remonter qu'à l'unification du code civil suisse en 1912. La loi précédente concernant l'état civil datait, sauf erreur, de 1874, et elle n'ordonnait d'inscrire que « l'heure » de la naissance.

Le modeste historique qui précède n'aura probablement, pour la plupart de nos concitoyens, qu'un intérêt anecdotique. Mais peut-être sera-t-il utile tout de même à quelques-uns. Citons un seul exemple, le premier qui nous vienne à l'esprit :

Le 11 avril 1782, à la nuit tombante, un citoyen genevois, dans une rue peu fréquentée, fut frappé d'un coup de poignard dont il mourut le lendemain. Personne n'avait assisté au meurtre. Mais peu d'instants auparavant, divers témoins avaient vu la future victime en conversation avec un individu; sur la foi d'un autre indice, on arrêta un particulier, que les susdits témoins, toutefois, ne purent reconnaître avec certitude, ne s'accordant même pas sur la forme ni la couleur de son vêtement. Le suspect, qui fut condamné, n'avoua jamais le crime. S'il était coupable, comme on a d'ailleurs de bonnes raisons de le croire, comment se fait-il qu'aucun témoin ne l'ait identifié ? La pénombre était-elle déjà si avancée qu'elle pût empêcher une vision exacte ? Pour s'en faire une idée, le seul moyen consiste à rechercher quelle heure il était alors selon le temps actuel. Le Procureur général de l'époque notait que l'attentat avait eu lieu vers sept heures et quarante minutes du soir, et que le soleil s'était couché à six heures et quarante-deux minutes. Il s'agissait là de temps vrai. Le 11 avril, le temps moyen devait avancer de moins d'une minute sur le temps vrai, selon les tables d'équation. D'autre part, notre temps moyen actuel avance de trente-cinq minutes environ sur celui de 1782. Par conséquent, pour retrouver les mêmes conditions de relative obscurité, il faut ajouter trente-cinq minutes au temps moyen de l'époque (on peut négliger les fractions de minute). L'on conclut ainsi que, le 11 avril 1976 [14], c'est à vingt heures et quinze minutes que la visibilité sera la même que le 11 avril 1782 à sept heures et quarante minutes du soir. Une expérience faite ce soir-là, loin de l'éclairage public (qui n'existait pas autrefois) pourra donc démontrer si, à quelques mètres, un témoin peut ou ne peut pas distinguer avec certitude les traits et l'habillement d'un individu donné.

---

[1] Il ne s'agira ici que du jour solaire, et nullement du jour sidéral qui est tout autre chose.

[2] Ces tables furent publiées, pour la semaine à venir, par le « Journal de Genève » dès sa création en 1787.

[3] AEG, Finances A 21, p. 437 et 499.

[4] Les églises construites au Moyen Age sont les édifices qui se prêtent le mieux à l'établissement de méridiennes. Comme ils sont orientés avec une relative exactitude, une face latérale est toujours exposée plein sud. C'est un avantage qu'on ne retrouve qu'exceptionnellement dans les bâtiments civils ou militaires.

[5] AEG, R.C. 280 (1779) p. 363.

[6] AEG, Finances A 22, p. 46.

[7] Pièces annexes aux R.C. 1821 I E.D. n° 11.

[8] R.C. 327 (1821 I) p. 285 et 396.

[9] En 1779, le coup de la cloche indiquait, à l'intention des horlogers, le midi moyen, mais les horloges étaient restées à l'heure du midi vrai, qu'elles continuaient de sonner avant ou après l'autre.

[10] R.C. 458 (1886 II) p. 237-8, et Pièces annexes O.D. n° 39.

[11] *Ibid.* p. 271-2.

[12] R.C. 473 (1894 I) p. 316 et 814.

[13] Selon J. Rambal, le disque de fer et ses bras seraient ceux-là mêmes que l'on avait ôtés de la cathédrale.

[14] (Ou le 10 avril, si l'on veut tenir compte du fait que 1976 sera une année bissextile. Mais sans doute notre calcul serait-il entaché d'autres imperfections encore aux yeux des astronomes et des vrais savants. Il ne peut prétendre, nous en sommes bien conscients, qu'à une relative approximation.)

*Bibliographie sommaire*

Outre les documents cités plus haut, dans le texte ou en note, on pourra consulter:

Joseph RAMBAL, « Enseignement théorique de l'horlogerie ». Vol. I, avec annexe historique, Genève 1889.

Joseph RAMBAL, « L'horlogerie à Genève, dans « Nos Anciens et leurs œuvres ». Vol. 5 (1905), p. 131.

Raoul GAUTIER, « Fuseaux horaires, heure d'été et jour de 24 heures » dans le « Journal suisse d'horlogerie », 41e année (1917). Tiré à part, p. 1-6.

« Documents relatifs à l'unification de l'heure et à la législation du nouveau mode de mesurer le temps ». Imprimés par ordre du Parlement, Ottawa, 1891.

Edmond GUYOT, «Histoire de la détermination de l'heure» La Chaux-de-Fonds, 1968.

J.H. GRAF, « Die Einführung der Mitteleuropäischen Zeit (M.E.Z.) in der Schweiz ». Bern, 1894.

Ed. LULLIN, « Gardons notre heure nationale suisse », Genève, 1893.

DIRECTION GÉNÉRALE DES PTT, « Un siècle de télécommunications en Suisse, 1852-1952 ». T.I., « Télégraphe », Berne, 1952.

Eugène DEMOLE, « Histoire monétaire de Genève de 1792 à 1848 », Genève-Paris, 1892.